

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de
M. Fabrice Ghelfi intitulé
« Les Zurichois ne veulent pas de la Télé, va-t-elle mourir ? »**

La Municipalité a déjà répondu à deux interpellations de Monsieur Ghelfi au sujet de la Télé. Elle a attendu que la situation se décante suffisamment, sans être totalement clarifiée, pour répondre à la troisième.

Durant cette période, l'ensemble des actions d'Edipresse, jusqu'alors premier actionnaire de la Télé, ont été revendues suite à un appel d'offres, à l'ancien directeur de la chaîne.

La recherche de publicité n'a pas amené l'augmentation souhaitée du chiffre d'affaires, suite à l'arrivée de M6, puis de TF1 dans le marché romand, par décrochage publicitaire suite à un jugement du Tribunal fédéral lourd de conséquences pour les médias suisses. La Municipalité et les collectivités publiques n'ont pas accru leur participation à la Télé.

Enfin, suite notamment à des interventions des Conseils d'Etat de Vaud et Fribourg, ainsi que de divers milieux, la Confédération a fait usage d'une disposition de la loi qu'elle avait refusé d'activer à ce jour, à savoir, la possibilité que la contribution fédérale ne couvre pas 50%, mais 60% du budget global de la chaîne, permettant ainsi des programmes d'économie sans perte immédiate liée d'une partie de la contribution fédérale.

Pour terminer, un réexamen des contributions fédérales est en cours avec une perspective raisonnable d'une amélioration de celle-ci.

Tous ces éléments conjugués amènent à une légère amélioration des perspectives de la Télé sans sortir pour autant de l'indispensable politique d'austérité menée depuis presque deux ans.

Ces préliminaires étant posés, la Municipalité répond comme suit aux questions de Monsieur l'interpellateur.

- 1. A quel moment des opérations de rapprochement entre Edipresse et Tamedia, le représentant de la Municipalité a été informé des conséquences de ces fiançailles sur le capital de la Télé ?**

Quelques mois après que le contrat de mariage ait été signé, soit pendant les étapes de consolidation de cette fusion.

- 2. Sans révéler des secrets de nature commerciale, la Municipalité suit-elle les opérations de vente de la part d'Edipresse du capital de la Télé ? Si oui, comment ?**

La Municipalité a été informée chaque fois qu'elle pouvait utiliser son droit de préemption. Elle n'a rien su de ceux qui faisaient des offres et a appris l'identité du repreneur à la fin des opérations.

- 3. Le cas échéant, la Municipalité souhaite-t-elle augmenter sa part au capital en rachetant quelques actions ?**

Pour les raisons évoquées dans les deux précédentes réponses aux interpellations de M. Ghelfi, et sous réserve de l'exception Boisy TV, mentionnée dans la réponse à la deuxième interpellation, la Municipalité n'a pas souhaité racheter d'actions.

- 4. Quelles réflexions porte la Municipalité sur ces opérations ? Souhaite-t-elle que le nouvel acteur soit un investisseur de proximité (vaudois, fribourgeois) ? Un connaisseur du domaine des médias ?**

En ne participant pas à l'opération, la Municipalité se privait du pouvoir d'émettre ce genre de préférences. Elle se félicite que le repreneur soit vaudois et de proximité, ainsi que passionné par les nouveaux médias.

- 5. La Municipalité acceptera-t-elle, le cas échéant, que le nouvel investisseur puisse négocier des aménagements au cadre de diffusion actuel ?**

La Municipalité n'a jamais eu le pouvoir, n'étant pas actionnaire majoritaire, de bloquer ce genre d'évolution. Elle n'a du reste jamais utilisé ce genre de procédé à l'époque de TVRL où elle aurait eu davantage de possibilités d'agir. Par ailleurs, la Municipalité se félicite que la Télé parte dans la direction de davantage de télévision de proximité, comme à l'époque de TVRL, ce que demandent les téléspectateurs qui lui font confiance.

6. La Municipalité envisage-t-elle fédérer les autres collectivités publiques qui sont actionnaires pour défendre un certain nombre de positions au sein du Conseil d'administration ? Si oui, comment compte-t-elle agir ?

Les pouvoirs publics n'ont jamais eu la majorité dans la Télé, l'OFCOM l'interdirait, vu la loi fédérale. A l'exception de la nomination du premier rédacteur en chef de la Télé, il n'y a jamais eu de vote serré dans le conseil d'administration de la Télé. Et même dans ce cas, un représentant non lausannois des pouvoirs publics a voté pour le rédacteur en chef choisi, alors qu'un représentant des médias votait pour le préféré des anciennes TV locales. Le poids des pouvoirs publics s'est affaibli suite aux opérations d'assainissement ayant conduit à la dévalorisation des actions et à une recapitalisation. Si des propositions inacceptables pour les pouvoirs publics étaient émises au Conseil d'administration, leurs représentants tenteraient bien sûr de s'y opposer, mais aucun indice ne montre actuellement ce genre de risque.

7. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de la situation de la Télé, du point de vue de ses finances, de ses annonceurs et de son audimat ?

La situation des annonceurs ne s'est pas péjorée, mais la progression est restée faible, compte tenu de l'arrivée de M6 et TF1 sur le marché romand, alors que beaucoup plus était espéré. Pour l'instant, et apparemment pour 2013, aucune nouvelle recapitalisation ne semble nécessaire, ceci grâce aux efforts d'économie et aux décisions prises par la Confédération. Le redressement prévu au « business plan » se poursuit mais 2012 et 2013 devraient encore être déficitaires.

8. Finalement, et plus largement, la Municipalité dispose-t-elle d'informations quant aux perspectives d'avenir de la Télé sous sa forme actuelle (règles légales, concession, zones de diffusion, etc.) ou sous une autre forme ?

L'avenir de la Télé dépend de l'évolution du marché publicitaire, d'un minimum de souplesse de la part de la Confédération, ce qu'elle semble prête à faire maintenant et de la capacité de réaliser diverses opérations sur Internet. Sous réserve de ce qui a déjà été mentionné, il ne semble pas que des modifications de zones de diffusion ou légales vont avoir lieu. Mais Internet est de toute manière universel et permet de suivre les programmes de la Télé accessibles partout dans le monde.